



Ce Guide a été réalisé par la CGPME Ile-de France
avec le soutien de :



avec l'appui technique de :



le **GUIDE PME/PMI** la **Responsabilité Sociétale** des **Entreprises (RSE)**



LE GUIDE PME/PMI
La Responsabilité Sociétale
des Entreprises (RSE)



Avec nos remerciements pour l'appui de Brigitte THIECK-REGAL,
fondatrice et dirigeante du cabinet Ecoethic (www.ecoethic.fr)



Au cœur du tissu économique des territoires, les TPE/PME sont des acteurs incontournables du Développement Durable.

Cependant, contraintes par leur manque de ressources, absorbées par la gestion des urgences quotidiennes et peu outillées en raison du manque de mobilisation sur les enjeux de développement durable, elles n'ont pas toujours les moyens de s'impliquer dans des démarches visant le développement durable et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dont les concepts demeurent encore pour les dirigeants encore trop abstraits.

Pourtant, nous le savons, les dirigeants sont de plus en plus conscients de l'enjeu stratégique que représente la prise en compte du Développement Durable dans leurs activités. La RSE est alors perçue comme une nécessité certes, mais également comme un moyen d'améliorer sa compétitivité.

La CGPME Ile-de-France a donc souhaité, avec le soutien de la Préfecture de Région Ile-de-France, de l'Europe et de l'AGEFOS PME Ile-de-France, approfondir son information à destination des TPE / PME franciliennes qu'elle a initié depuis 2006. Son but premier est de faire connaître et assimiler les solutions leur permettant de mettre en place des démarches responsables en répondant notamment aux attentes des parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs... C'est à la fois à travers leurs productions de biens et de services, mais aussi par des pratiques associant volontairement la rentabilité de l'entreprise à des préoccupations sociales et environnementales, que les TPE/PME s'investiront, au-delà de la simple application des obligations auxquelles elles peuvent être tenues.

Nous avons alors souhaité vous proposer un guide qui se veut pratique. Son objectif est de valoriser les actions portées et/ou testées par des dirigeants de PME, déjà engagés ou néophytes, mais animés par une même vision des devoirs incombant à tout dirigeant. Il participe ainsi d'une démarche sur le long terme pour donner plus de visibilité aux initiatives vertueuses, et de pouvoir ensuite les valoriser notamment à travers notre label Engagée RSE.

Bonne lecture,
Jean-François Roubaud



| | |
|---|-------|
| 1/ Introduction | p.6 |
| 2/ Les objectifs du guide pratique de la RSE | p.8 |
| 3/ La RSE : Qu'est-ce que c'est ? | p.9 |
| 4/ État des lieux de la RSE dans les PME françaises | p.15 |
| 5/ Quels sont les enjeux pour ma PME / TPE ? | p.18 |
| 6/ Les principales questions liées à la RSE | p.21 |
| 7/ Les principales étapes de la démarche..... | p.25 |
| 8/ Les pièges à éviter | p.26 |
| 9/ L'accompagnement proposé par la CGPME Ile-de-France | p.29 |
| 10/ Présentation de la plateforme RSE de la CGPME Ile-de-France... | p.30 |
| 11/ Exemples de bonnes pratiques | p. 34 |
| 12/ Témoignages d'entreprises | p. 36 |
| 13/ Liens recommandés | p. 41 |
| 14/ Contacts | p. 43 |



Ce guide pratique s'adresse aux chefs d'entreprise de TPE / PME.

Il a pour objectif de permettre aux dirigeants et aux salariés de mieux appréhender la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et d'en faciliter la mise en oeuvre opérationnelle.

Depuis l'émergence du Développement Durable il y a une trentaine d'années, la déclinaison de ses principes au niveau des entreprises (appelée Responsabilité Sociétale des Entreprises ou «RSE») s'est généralisée. Cela s'est notamment traduit, à partir des années 2000, par l'obligation de rendre compte des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux des entreprises cotées sur le marché boursier français à partir du 1er Janvier 2003 (loi NRE du 15 mai 2001 ; décret d'application du 20 Février 2002).

De la même manière, le nouveau code des marchés publics comporte aussi des articles liés à la RSE. Face à ce nouveau contexte règlementaire qui s'appuie sur une tendance lourde, la posture managériale du chef d'entreprise est déterminante dans la capacité de l'entreprise à s'adapter à ces nouvelles règles mais aussi à en tirer profit afin d'accroître sa performance globale. Cette intégration de la RSE lui permet dans un premier temps de fidéliser ses clients, de se différencier de ses concurrents, mais aussi et surtout de pérenniser son activité et la développer.

En effet, face à la RSE, le chef d'entreprise de PME / TPE a plusieurs attitudes possibles :

1/ Sceptique, voire réfractaire :

On continue comme avant, on ne change rien, on ne se remet pas en question et on attend que ça passe.

▷ **Résultat** : Pas de démarche engagée

2/ Réactif :

L'entreprise réagit aux nouvelles demandes des donneurs d'ordres en matière de RSE, on se conforme aux obligations et à ce que l'on nous demande (on subit ; on s'adapte mais on le vit comme une contrainte)

▷ **Résultat** : Des actions éparses existent mais elles ne sont pas reliées à un projet d'entreprise. Il n'y a pas d'analyse des enjeux pour l'entreprise.

3/ Préventif, en «veille»:

Le chef d'entreprise a réfléchi aux opportunités et aux menaces pour son entreprise et a la conviction que seul un projet d'entreprise partagé par tous au sein de l'entreprise sera porteur de progrès en interne et en externe. Il a décidé de s'engager et d'engager son entreprise dans la mise en place d'une démarche de RSE, source de progrès social, sociétal, environnemental et de création de valeur économique (différenciante) sur le moyen / long terme.

▷ **Résultat** : L'entreprise a réduit les impacts sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques liés à son activité.

4/ Pro-actif :

Fort de ses valeurs et de sa conviction en matière de RSE, le chef d'entreprise s'est tourné résolument vers l'avenir et a compris les enjeux pour son entreprise. Il considère la RSE non seulement comme l'opportunité de réduire les impacts sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques, mais surtout comme un levier d'innovation, pour permettre à son entreprise de concevoir et de proposer les produits et services de demain, et donc de pérenniser et différencier son entreprise sur le long terme.

Pour conclure il s'agit avant tout d'un engagement culturel de l'entreprise dont le préalable est la conviction du chef d'entreprise dans ce domaine. Il est à la fois tourné vers l'avenir, mais il a aussi la capacité de remettre en cause ses pratiques et son business model pour développer les produits et les services de demain.

▷ **Résultat** : L'Entreprise développe un nouveau business model qui répond aux nouveaux besoins de ses clients et de la société. Elle peut ainsi diffuser ses bonnes pratiques au niveau de sa sphère d'influence.

Source : Brigitte Thieck Régal, professeure associée au CNAM, Paris.

2/ LES OBJECTIFS DU GUIDE PRATIQUE DE LA RSE

Ce guide pratique RSE pour les PME / TPE a les principaux objectifs suivants :

- ▷ **Éclairer les chefs d'entreprise qui cherchent à agir dans ce domaine**
- ▷ **Accompagner le questionnement des chefs d'entreprise sur les enjeux** (ce que l'entreprise peut gagner ou perdre)
- ▷ **Faire bénéficier les chefs d'entreprise du retour d'expérience accumulé ces dernières années** dans ce domaine. Mais aussi de permettre aux chefs d'entreprise de créer les conditions de la réussite dans la démarche RSE dans leur entreprise.

Ce guide pratique est volontairement synthétique. Pour compléter vos connaissances en matière de RSE, nous vous recommandons de vous connecter à la plateforme DiagnéoRSE développée par la CGPME Ile-de-France

<http://cgpme-ile-de-france-rse.fr>

Diagnéo RSE est un outil d'autodiagnostic en ligne qui permet, en quelques minutes, d'établir une autoévaluation de la stratégie en matière de RSE qui peut exister au sein de votre TPE/PME, et ainsi d'obtenir un premier résultat dans l'objectif de développer un plan d'actions spécifique.



3/ LA RSE : QU'EST-CE QUE C'EST ?



La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), est la déclinaison des principes du développement durable appliquée à l'entreprise. Les 7 principes à décliner dans les décisions et activités de l'entreprise sont précisés dans la norme ISO* 26000 « Ligne directrice relative à la responsabilité sociétale » datant de Novembre 2010 :

- ▷ Redevabilité,
- ▷ Transparence,
- ▷ Comportement éthique,
- ▷ Reconnaissance des intérêts des parties prenantes,
- ▷ Respect du principe de légalité,
- ▷ Prise en compte des normes internationales de comportement,
- ▷ Respect des droits de l'Homme.

La démarche de RSE doit être intégrée dès le début dans la stratégie de l'entreprise et il est important de prendre en compte les attentes de ses parties prenantes, afin de mieux y répondre. Pour l'entreprise, ce sont non seulement des économies directes sur le court et moyen long terme mais également un avantage compétitif majeur.

L'objectif est de maîtriser les impacts des activités de l'entreprise sur la société et l'environnement, afin de se différencier et d'être compétitif.

D'autre part, plusieurs enjeux sont liés à l'intégration de la RSE au sein des entreprises : commerciaux (nouveaux clients), image (valorisation en interne et externe), technologiques (nouveaux procédés, produits et services), relations avec les parties prenantes (répondre à leurs attentes). L'idée est donc d'associer rentabilité économique et préoccupation sociétale et environnementale.

Depuis Novembre 2010, la norme ISO* 26000 définit entre autre la Responsabilité Sociétale d'une Organisation de la manière suivante :

“ **La responsabilité sociétale est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :**

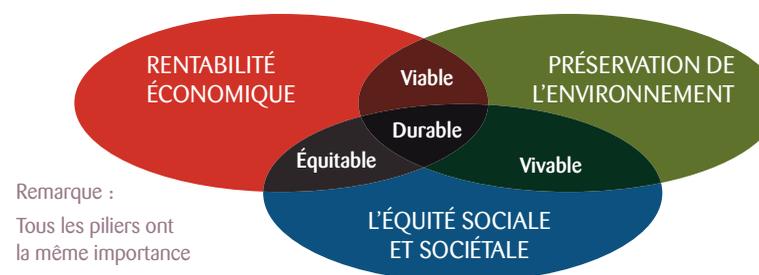
- **contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien être de la société ;**
- **prend en compte les attentes des parties prenantes ;**
- **respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;**
- **est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations** ”

Source : Chapitre 2 « Termes et définitions » de la norme ISO 26000 de Novembre 2010

* ISO : International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation).

3.1/ LA RSE APPLIQUÉE À L'ENTREPRISE

Appliquée à l'entreprise, elle consiste à concilier harmonieusement des trois piliers suivants dans la vision stratégique du Chef d'entreprise :



▷ **La rentabilité économique** consiste à créer de la valeur sur le long terme (produits et services intégrant les principes du développement durable),

▷ **La préservation de l'environnement** consiste à réduire l'impact sur l'environnement à toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou du cycle d'activité d'un service (diminution à la fois de la consommation de ressources (eau, énergie, matières premières...) et de rejets liées à l'activité de l'entreprise (pollution de l'air, de l'eau, du sol, production de déchets, atteinte à la bio-diversité, gaz à effet de serre, bruit...)),

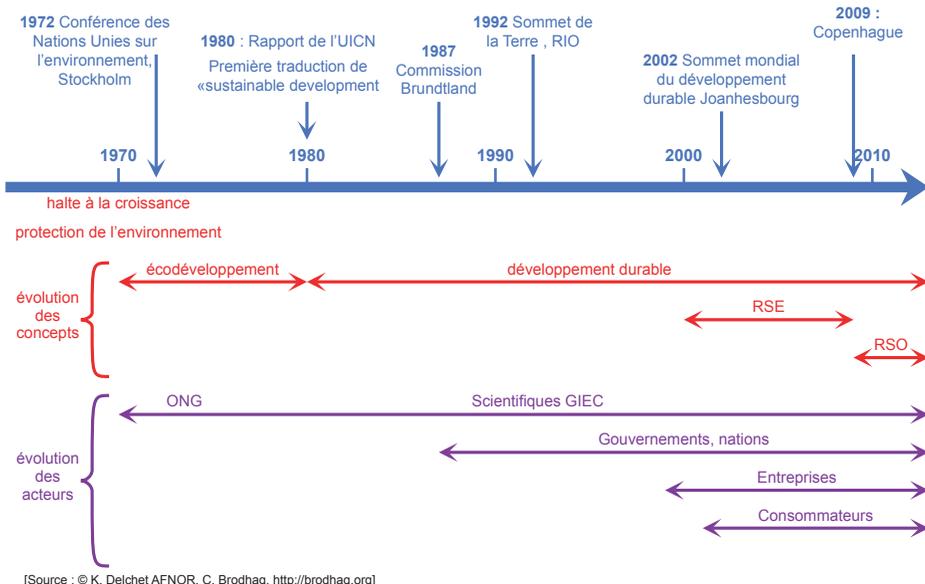
▷ **L'équité sociale / sociétale** qui regroupe deux notions distinctes :

- **L'équité sociale** qui concerne spécifiquement l'équité entre les salariés à l'intérieur du périmètre de l'entreprise (thèmes couverts en partie par le code du travail : formation, évolution, lutte contre les troubles psychosociaux, protection de la santé et sécurité au travail, lutte contre les discriminations, embauche de personnes handicapées...),

- **L'équité sociétale** qui concerne la manière dont l'entreprise contribue au développement économique local sur le territoire sur lequel elle est implantée (thèmes qui couvrent le mécénat actif et passif comme le don à des clubs sportifs, à des associations, le partenariat avec des associations locales, le choix de fournisseurs et de sous-traitants de proximité...).

La RSE représente la déclinaison des principes du Développement Durable appliquée à l'Entreprise. Il faut souligner qu'en fonction du secteur d'activité de l'entreprise, de son histoire et de sa culture, les enjeux en matière de RSE seront différents.

3.2/ ÉMERGENCE DU DD* ET DE LA RSE AU FIL DU TEMPS



*DD : Développement Durable

Comme nous l'avons vu précédemment, la RSE est la mise en pratique des principes du Développement Durable au sein des Entreprises. Le Développement Durable a été défini comme :

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Source : Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement durable («Notre avenir à tous», Commission BRUNDTLAND, 1987).

Ce n'est que depuis les années 2000 que l'on parle de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Plusieurs définitions ont été données par le gouvernement, l'Union européenne mais également par la norme ISO 26 000. La norme ISO 26000 présente les lignes directrices pour mettre en place une démarche de Responsabilité Sociétale. Il s'agit avant tout d'identifier les impacts des activités de l'organisme par rapport aux 7 principes définis plus haut et d'identifier les parties prenantes.

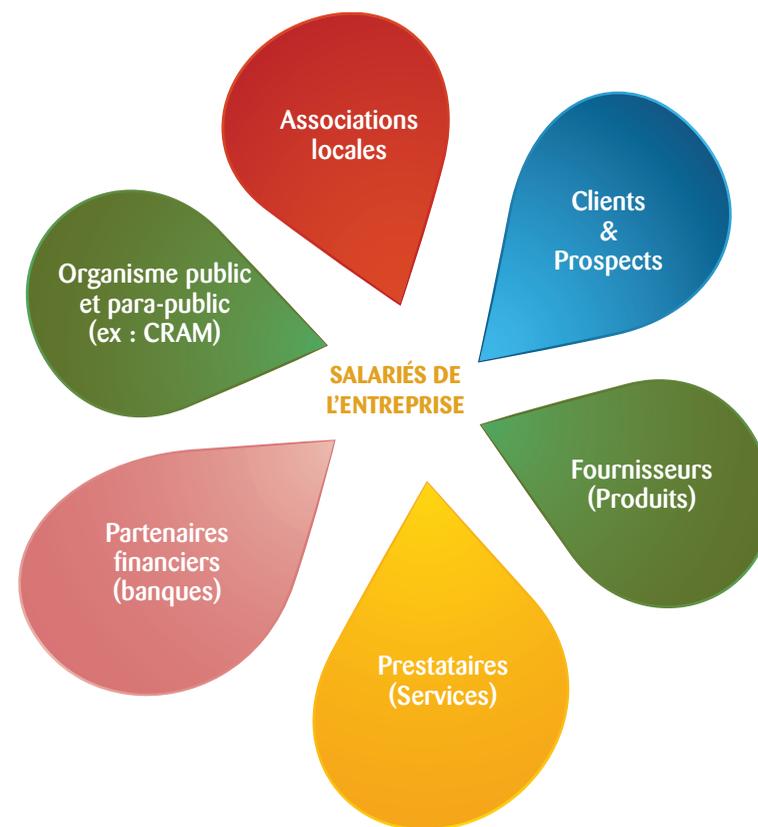
Dans tous les cas, la démarche doit être **volontaire, intégrée à tous les niveaux de l'entreprise et prendre en compte les parties prenantes**. Et cette démarche ne peut être déployée que si le chef d'entreprise a de réelles convictions et une vision en matière de RSE.

3.3/ LES ACTEURS CONCERNÉS : les parties prenantes

Définition des parties prenantes :

« Acteurs ou groupes d'acteurs qui impactent l'activité de l'entreprise ou sont impactés par elle ».

Par exemple (liste non exhaustive) :



Remarque :

Cette cartographie dépend surtout de l'entreprise, de sa culture et son secteur d'activité. En effet, il peut y avoir également des élus locaux, le conseil régional IDF, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), l'agence de l'eau...

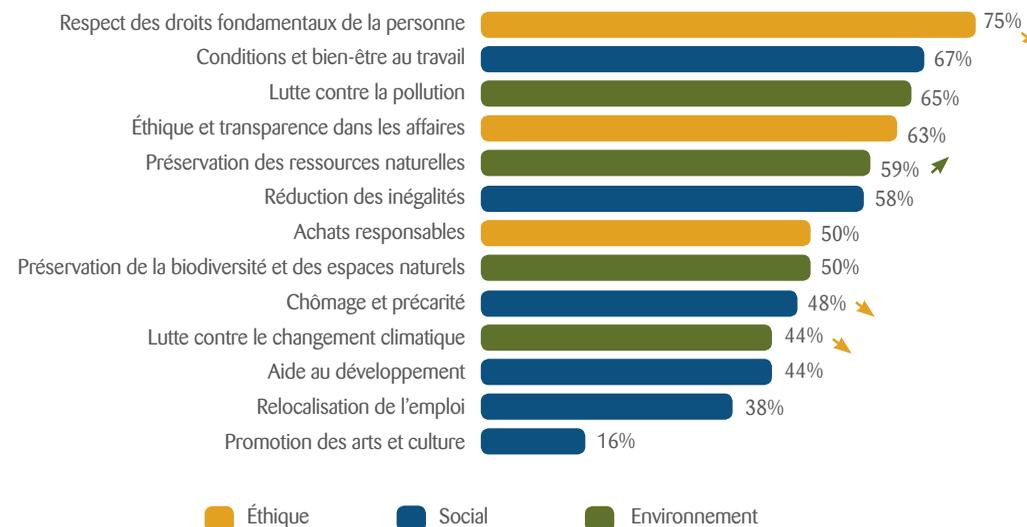
| Mes parties prenantes prioritaires | Leurs attentes vis-à-vis de mon entreprise en RSE | Mes engagements pour répondre à leurs attentes | Commentaires |
|---|--|--|---|
| Donneurs d'ordre (Prospects) | Que nous les aidions à atteindre leurs objectifs | Notre plan d'actions RSE et les résultats obtenus | Disponibles sur le site internet de l'entreprise |
| Clients | La meilleure qualité de la prestation au moindre coût Une grande adaptabilité de notre prestation en fonction de l'évolution de ses contraintes | Mise en place d'un suivi du niveau de la qualité des prestations et de ses répercussions directes au niveau du coût facturé Mise en place d'un questionnaire de satisfaction des principaux clients de l'entreprise | Une réunion tous les deux /trois mois avec les clients principaux Les résultats de ce questionnaire vont me permettre de fidéliser et de développer ma clientèle |
| Institutionnels (représentants de l'état, organismes publics et parapublics locaux) | Respecter la réglementation dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques | Progresser dans la conformité réglementaire dans les différents piliers de la RSE et faire connaître les bonnes pratiques | Cela me permet de développer des relations de partenariats et faciliter l'accès aux aides financières dans ce domaine |
| Banque | Maîtriser les risques économiques, sociaux et environnementaux et anticiper les risques dans ces domaines | Mise en oeuvre de mes engagements en matière de RSE | Améliorer la performance globale de l'entreprise et le faire savoir au niveau des financeurs. |
| Sous-traitants (fournisseurs et prestataires de services) | Respecter les délais de paiement (délai légal : 45 jours maximum date de facture) | Mettre en place l'organisation ad'hoc pour respecter le délai légal | Ne pas faire aux sous-traitants ce que je ne souhaite pas subir de la part de mes clients |
| Salariés | Equilibre vie privée / vie professionnelle, ergonomie des postes de travail, respect de la diversité... | Réalisation d'un questionnaire de satisfaction interne dont les résultats seront diffusés au personnel | Maintenir et développer un climat de travail qui favorise la productivité et encourage les initiatives |
| Association(s) locale(s) | Développer une coopération entre la PME / TPE et l'association pour contribuer à résoudre une problématique sociétale locale | Identifier une association locale avec laquelle l'entreprise développera soit un mécénat de compétence (en associant ses salariés à une opération ponctuelle) ou un mécénat classique (don d'une partie du CA) | Développer l'ancrage territorial de la PME / TPE et valoriser cette coopération au niveau local (via le site internet, un journal local, des instances locales...). |

4/ ÉTATS DES LIEUX DE LA RSE dans les PME françaises

Synthèse du baromètre GENERALI CSA RSE d'Avril 2011 : Les décideurs face aux nouveaux défis de société.

Selon le baromètre, il s'avère que les dirigeants de PME – PMI sont fortement engagés par rapport aux défis actuels de la société. Treize thématiques ont été couvertes concernant l'éthique, le social et l'environnemental. 83% des entreprises qui ont répondu estiment devoir s'investir dans 10 thèmes sur les 13. Le thème qui semble le plus important pour les PME – PMI est le respect des droits fondamentaux, alors que le domaine social mobilise moins, de même que le domaine environnemental.

% de dirigeants pensant tout à fait devoir s'engager dans le domaine



Source : Baromètre GENERALI CSA réalisé en Avril 2011.

L'engagement des PME – PMI sur ce type de problématique est clairement lié à la réponse aux attentes de leurs clients (considérations commerciales). Toutefois, la réduction des risques ainsi que l'amélioration de l'image sont également des leviers importants.

En ce qui concerne les obstacles pour la mise en place de mesures environnementales et sociétales, elles sont principalement financières ainsi que réglementaires, de même que le manque de conviction personnelle du dirigeant. Par ailleurs, l'implication des salariés est considérée comme majeure dans la réussite de telles démarches.

Il est également à noter que la plupart des dirigeants ont déjà mis en place des actions en matière de RSE, telles que le tri des déchets, la réduction des consommations, etc.

En synthèse, « en dépit des aléas conjoncturels, les chefs d'entreprises sont en grande majorité convaincus de la nécessité de modifier leur modèle économique pour intégrer les différents enjeux de développement durable ».

Source : GENERALI CSA : baromètre développement durable, Les décideurs face aux nouveaux défis de société, avril 2011.

http://static.lentreprise.com/pub/pdf/Synthese_RAPPORT_GENERALI-CSA_2011.pdf

Le début de la mise en pratique de la RSE dans une PME/TPE est progressive et ne va pas concerner tous les piliers en même temps

Dans la plupart des PME se sont des actions environnementales de court terme et culturellement plus facile qui sont rapidement mises en place.

Faire de la RSE peut être la mise en place d'un pilier sur les trois, par exemple mener des actions en matière d'ENVIRONNEMENT.

Les actions concrètes aujourd'hui des PME interrogées dans le cadre de différentes enquêtes :

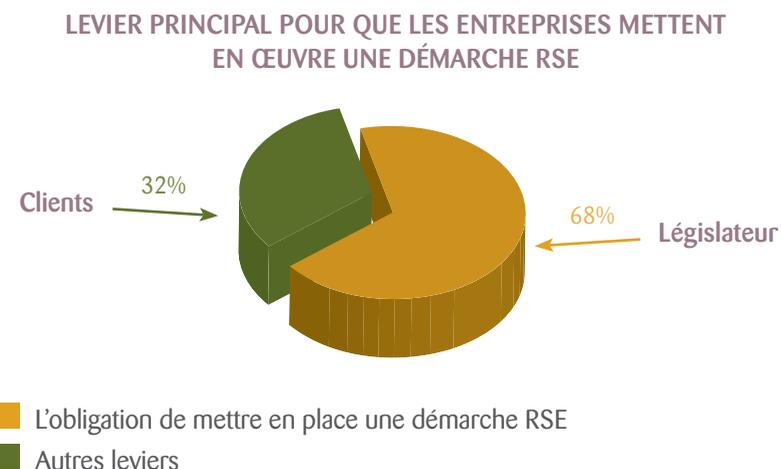
- ▷ Gestion des déchets
- ▷ Recyclage des produits
- ▷ Réduction des consommables
- ▷ Réduction des consommations énergétiques, de matières premières
- ▷ Gestion de la diversité (jeunes, seniors, égalité homme-femme, travailleurs handicapés)
- ▷ Amélioration des conditions de travail
- ▷ Démarche d'achats responsables...

Sources : « Regards croisés sur l'entreprise, 25 octobre 2012 : La RSE au cœur de la PME » ? Basés sur les résultats du Baromètre Generali – CSA (avril 2011) ; Baromètre RSE des PME 2012; articles académiques.

<http://www.institut.minefi.gouv.fr/sections/seminairecolloques/regardcroises/regardcroises25octobre>

Les leviers pour développer la RSE

Les deux leviers principaux identifiés par les PME qui pourraient lever tous les freins liés à la RSE sont présentés sur le schéma suivant :



Source : Étude réalisée par EcoEthic

5/ QUELS SONT LES ENJEUX POUR MA PME / TPE ?



Source : Étude réalisée par EcoEthic

Les enjeux de la mise en place d'une démarche RSE sont très liés au secteur d'activité dans lequel exerce l'entreprise et à la culture de l'entreprise elle-même. Toutefois, on peut donner quelques exemples qui sont communs à chacun, tels que fidéliser et répondre aux nouveaux besoins de ses clients, développer une meilleure image, favoriser l'innovation, mobiliser des équipes autour d'un projet fédérateur commun, répondre aux attentes des parties prenantes (dont l'État, les élus locaux, etc.).

La mise en place d'une démarche de RSE a donc de nombreux avantages pour les entreprises :

▷ Diminution des coûts

En faisant attention à ses dépenses, notamment en ce qui concerne l'énergie (électricité, eau, gaz, essence, etc.), en favorisant le bien être au travail (diminution de l'absentéisme et du turn over), l'entreprise sera capable à moyen terme de faire des économies qui peuvent s'avérer importantes.

▷ Meilleure image de l'entreprise

La mise en place de la démarche RSE et la communication de l'entreprise sur les actions implantées et des indicateurs pertinents permettront de valoriser son image, tant en interne qu'en externe. Elle renverra ainsi une image d'éco-citoyenneté qui pourra être source de différenciation par rapport aux concurrents.

Cela peut également permettre de mieux répondre à certaines attentes des parties prenantes, en termes d'environnement ou autre.

▷ Développement de produits et de services innovants

La prise en compte des attentes des clients permettra également à l'entreprise de développer de nouveaux produits, plus performants.

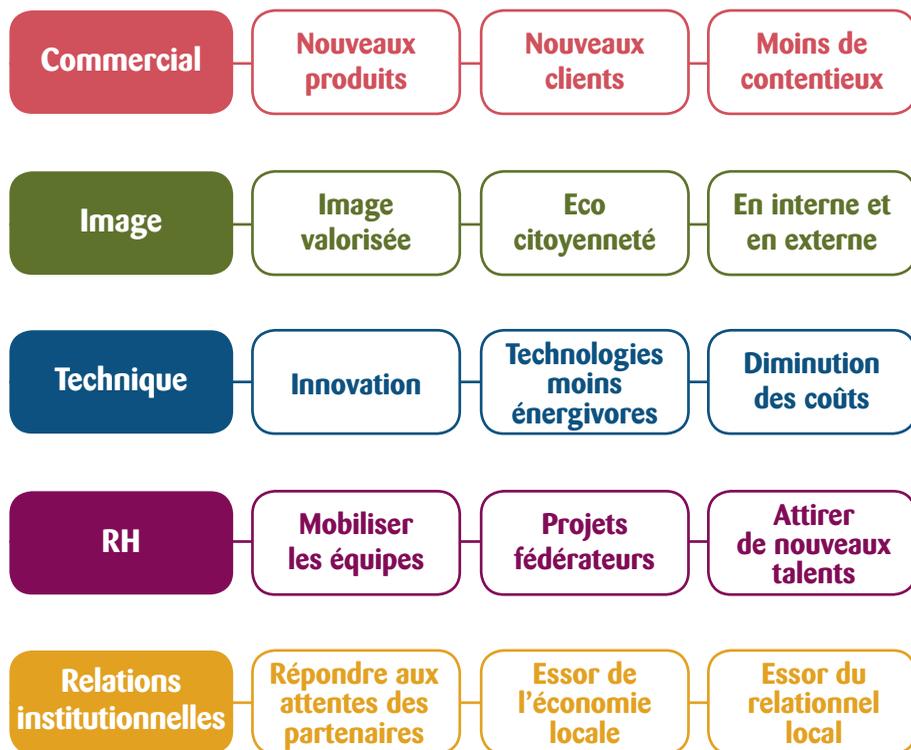
▷ Anticipation de la législation

Le Grenelle de l'environnement a rendu obligatoire pour les grands groupes le reporting RSE pour cette année. Toutefois, cette législation touchera d'ici quelques années toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Mettre en place dès aujourd'hui une démarche de RSE, c'est anticiper la législation !

▷ Diminution des risques de contentieux

En prenant en compte les attentes des parties prenantes, l'entreprise réduira en amont les risques de contentieux.

POUR RÉSUMER :



Source : www.ecoethic.fr

6/ LES PRINCIPALES QUESTIONS LIÉES À LA RSE

La RSE véhicule souvent des idées reçues, telles que « ça coûte cher », « c'est pour ceux qui polluent », « c'est de la communication » etc.



Pourtant, la RSE est reconnue au niveau européen comme un levier prioritaire de croissance économique pour les PME/TPE, sachant que plus de 94% des entreprises européennes sont composées d'entreprises de moins de 20 salariés.

Lorsque l'on dépasse le cadre de quelques actions éparses dans le domaine social, sociétal, et environnemental, cela lui permet de générer des bénéfices par :

- ▷ Une réduction des coûts d'exploitation, une amélioration de l'attractivité interne/externe par une amélioration significative de l'image.
- ▷ Un développement du chiffre d'affaires pour une meilleure réponse aux nouveaux besoins des clients et des prospects.

Loin d'être un frein au développement économique de l'entreprise, la RSE est au contraire un facteur de développement ! La RSE permet ainsi d'augmenter les performances commerciales et financières, de réduire les risques juridiques et de renforcer la compétitivité des entreprises. Toutefois, des freins existent également à la mise en place de ce genre de démarche : l'apparente complexité du sujet avec un contexte qui peut paraître flou et une réglementation prolixe, la non-conviction des dirigeants, etc. Il est donc impératif pour la réussite de la démarche RSE qu'elle soit impulsée par la direction, et que la direction soit exemplaire. De plus, bien élaborée, et pleine de bon sens, la démarche apportera plus de bénéfices à l'entreprise que de difficultés opérationnelles.

Aujourd'hui, la RSE devient incontournable, les donneurs d'ordre et les clients s'y mettent et questionnent de plus en plus les PME à ce sujet.

Alors, pourquoi pas vous ?

En résumé, c'est quoi la RSE ?

La RSE est la traduction opérationnelle des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la déclinaison volontaire d'actions sociales, sociétales et environnementales au sein des différentes activités de l'entreprise. Cela permet de mettre dans un premier temps en évidence les nombreuses actions que l'entreprise mène déjà en RSE « On le faisait déjà mais on ne savait pas que ça relevait de la RSE ».

Développer un avantage concurrentiel, pouvoir répondre à certains appels d'offres qui comportent des questionnaires et des critères RSE. Mais aussi pour favoriser les petites et moyennes innovations pour répondre aux problématiques soulevées par les clients et la société. À court terme cela va me faire réaliser des économies par une baisse des consommations (énergie, eau, fournitures et une diminution des rejets.), mais aussi une amélioration de l'ambiance au travail entre les collaborateurs. À plus long terme, la possibilité de développer des nouveaux produits et des nouveaux services pour répondre aux nouveaux besoins des clients.

Qu'est-ce que ça va m'apporter ?

Qu'est-ce que ça va me coûter ?

La mise en place d'une démarche RSE demande un petit investissement en temps, notamment au démarrage (à raison d'un ou deux jours par mois), ainsi que d'éventuels coûts de mise en œuvre du plan d'actions RSE retenu. L'accompagnement proposé par la CGPME Ile-de-France à travers l'utilisation de DIAGNEO RSE est totalement gratuit.

Pour commencer une démarche de développement durable, il est nécessaire dans un premier temps de faire un diagnostic sur ce que l'entreprise fait ou non dans les trois piliers de la RSE. Pour cela, l'entreprise peut passer par un cabinet ou effectuer un diagnostic en ligne sur <http://cgpme-ile-de-france-rse.fr> Cela lui permettra déjà de voir quelles sont les priorités d'actions et d'initier la démarche. Par la suite, il faudra définir les orientations et les objectifs ainsi que mettre en œuvre le programme d'actions retenu.

Comment m'y prendre ?

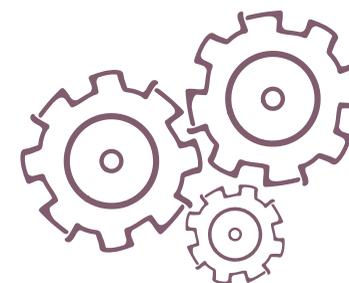
Comment me faire aider ?

M'inscrire gratuitement sur DIAGNEO RSE de la CGPME Ile-de-France et réaliser l'autodiagnostic RSE en ligne (cela prend 30min). Pour cela cliquer sur : <http://cgpme-ile-de-france-rse.fr> Pour toute question en ligne, veuillez écrire à l'adresse suivante : contact@cgpme-ile-de-france-rse.fr

LES PRINCIPAUX FREINS ET MOTEURS LIÉS À LA DÉMARCHÉ

| Freins dans la mise en œuvre de la démarche | Légende : importance +++ élevée ++ moyenne + faible | Moteurs pour la mise en œuvre de la démarche | Légende : importance +++ élevée ++ moyenne + faible |
|--|---|---|---|
| Manque de connaissances sur la RSE | +++ | Les différentes enquêtes montrent une meilleure connaissance des chefs d'entreprises chaque année. Les pouvoirs publics favorisent et développent ces sensibilisations. | +++ |
| Manque de visibilité sur ce que ça va rapporter et ce que ça va coûter (Retour sur investissement) | +++ | Le retour d'expérience de PME / TPE qui ont gagné des parts de marchés et se sont différenciées en mettant en place des actions RSE innovantes | +++ |
| Le besoin de ressources (temps, moyens, compétences...) | ++ | De nombreuses aides financières et incitations fiscales existent mais sont peu ou pas connues des PME | ++ |
| Faible demande client et absence de contrainte réglementaire | ++ | De plus en plus de donneurs d'ordres privés et publics intègrent des critères RSE dans leurs appel d'offres (et sont eux concernés par la réglementation liée à la RSE) | ++ |
| Mise en conformité réglementaire nécessaire dans le domaine social, environnemental et économique | ++ | La mise en conformité dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux permet une meilleure anticipation des risques et diminue les contentieux | ++ |

7/ LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ



- 1/ Engagement de la Direction
- 2/ Réalisation d'un diagnostic DD
- 3/ Définition d'un plan d'action
- 4/ Mise en œuvre, sensibilisation du personnel, des « clients » et des partenaires
- 5/ Suivi des actions (tableaux de bord avec indicateurs DD)
- 6/ Amélioration de la démarche (Codir)
- 7/ Valorisation des actions mises en place (Communication)

Sources : EcoEthic

En fin de processus, communiquer sur les actions mises en place et les valoriser vis-à-vis des parties prenantes (salariés, partenaires sociaux, « clients », pouvoirs publics, etc.)

C'est tout l'intérêt d'être reconnu par la CGPME Ile-de-France dans le cadre des Jurys "Engagée RSE".





1/ Risque de schizophrénie

▷ Cela consiste à faire en interne le contraire de ce que l'on prône à l'extérieur de l'entreprise comme engagements et actions en matière de RSE.

Certaines grandes entreprises sont tombées dans ce piège et ont été dénoncées par des Associations spécialisées (Ex. : le prix Pinocchio remis par l'association « Les amis de la Terre » : <http://www.prix-pinocchio.org/>).

2/ L'entreprise peut mettre en place une démarche de RSE toute seule.

▷ **Faux**, l'entreprise ne pourra mettre en place une démarche de RSE efficace et pertinente si elle n'associe pas ses parties prenantes prioritaires au contenu de la démarche. Pour cela il faut qu'elle mette en place un dialogue avec elles pour prendre en compte leurs attentes (clients, fournisseurs, représentants de la collectivité locale, association(s) locale(s), éventuels actionnaires...)

3/ Il suffit d'impliquer une ou deux personnes dans l'entreprise

▷ **Faux !** Une démarche RSE qui fonctionne est une démarche à laquelle la Direction comme les employés adhèrent et participent. La dynamique doit venir de la direction (communication, engagement, etc.) qui montre l'exemple et les salariés, tous concernés doivent être associés et adhérer au projet. D'où l'importance d'une bonne communication (descendante et ascendante) en interne pour permettre l'adhésion de tous au projet et des piqures de rappel régulières !

4/ Copier sur la stratégie du voisin (en pensant qu'il y a recette « universelle » qui fonctionne dans toutes les entreprises)

▷ **Mauvaise idée !** Chaque entreprise / organisation a ses valeurs propres, son mode de fonctionnement propre, son identité, bref, est unique. La stratégie et la démarche RSE doivent donc être adaptées à chacun. Si l'entreprise veut jouer sur un effet d'entraînement vis-à-vis de ses parties prenantes (salariés notamment), sa démarche RSE doit lui ressembler. Sinon, c'est l'échec assuré !

5/ Définir une stratégie RSE indépendante des objectifs et de la stratégie globale de l'entreprise.

▷ **Échec assuré !** En effet, si la stratégie RSE est définie indépendamment de la stratégie générale de l'entreprise, le risque est grand qu'elle ne soit pas comprise et qu'elle soit déconnectée. C'est avant tout les employés qui vont la mettre en place, il faut donc qu'elle soit cohérente avec la stratégie de l'entreprise et qu'elle soit intégrée dans les objectifs de chacun ! Cette partie doit donc être faite en parfaite collaboration avec les employés et les managers.

6/ Il suffit de faire de la communication (c'est ce qu'il y a de plus facile)

▷ Une démarche superficielle de type vernis ou «RSE washing» sera rapidement retournée contre l'entreprise par des parties prenantes averties. Communiquer sur une démarche immature est pire que ne pas communiquer du tout, car on expose l'entreprise. De plus le fait de communiquer est un vrai métier en soi qui requiert des compétences particulières et ne s'improvise pas.

7/ Une fois que l'on a identifié quelques actions que l'on réalisait déjà ou mis en place quelques nouvelles actions c'est gagné

▷ **Faux**, une fois que l'on sait distinguer dans les actions réalisées par l'entreprise celles qui relèvent de la RSE et celles que l'on devrait faire, on en est au tout début car on vient de réaliser l'état des lieux, le diagnostic. Il reste ensuite à définir un plan d'actions, associés à des responsables, des ressources, des délais et des indicateurs de suivi ; le mettre en œuvre en y associant l'ensemble des salariés (projet d'entreprise) et l'ensemble des parties prenantes. L'obtention des premiers résultats nécessite du temps, au moins quelques mois, voire quelques années en fonction des types et des tailles d'entreprises.

8/ C'est compliqué

▷ **Archi faux !** C'est tout sauf compliqué. Ce n'est que du bon sens, mais ça nécessite préalablement une vision et une implication de la Direction à son plus haut niveau. C'est une démarche qui permet faire progresser les hommes et les organisations. Pourquoi lutter contre ? C'est indispensable si l'on veut développer et pérenniser son activité (pour répondre aux nouveaux besoins de ses clients, prospects et partenaires).

9/ On va changer le monde avec notre plan d'actions RSE.

▷ Un plan d'actions RSE doit se construire en lien avec les valeurs de l'entreprise. Il ne s'agit pas de mettre en place des actions uniquement pour mettre en place des actions ! Un bon plan d'actions RSE se base sur les valeurs et sur l'identité de l'organisme qui le met en place et il vaut mieux bien mettre en place quelques actions ciblées que lancer beaucoup d'actions non pertinentes.

9/ L'ACCOMPAGNEMENT proposé par la CGPME Ile-de-France

La CGPME Île de France pilote un projet concernant l'accompagnement individuel des entreprises pour intégrer le Développement Durable. 20 entreprises ont déjà été accompagnées en 2011 et 30 nouvelles entreprises ont été accompagnées pour 2012. C'est dans ce cadre qu'une plateforme d'autodiagnostic RSE 'DiagnéoRSE' a été réalisée par la **CGPME Ile-de-France : elle permet aux PME d'auto-évaluer leur démarche RSE, gratuitement.**

L'objectif est de démontrer tout l'intérêt et de simplifier la mise en place d'une démarche de RSE au sein des PME, leur permettant ainsi une nouvelle rentabilité. De plus, il s'agit également d'éviter que le fossé Grandes Entreprises / PME ne se creuse sur ce sujet, les grands groupes ayant plus de savoir-faire pour mettre en avant leurs démarches RSE.

La mise en place d'une **plateforme interactive** sur la RSE sur le portail de la CGPME Ile-de-France, permettant :

- ▷ **Autoévaluation à travers la mise en ligne d'un autodiagnostic RSE adapté aux PME leur permettant d'identifier les axes de progrès**
- ▷ **Modules et outils d'auto-formations à distance et en face à face,**
- ▷ **Actualité sur la RSE et les liens utiles**
- ▷ **<http://cgpme-ile-de-france-rse.fr>**

Diagnéo
RSE

10/ Présentation de DIAGNEO RSE de la CGPME

Cette plateforme permet aux entreprises de se sensibiliser et de se former à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

La plateforme est organisée sur deux parties principales : « **J'agis** » et « **je m'informe** ».

La partie « **J'agis** » est décomposée en trois sous-parties :

- L'autodiagnostic en ligne,
- Des supports de sensibilisation et de formation sur la RSE
- Un accompagnement individuel possible



L'autodiagnostic en ligne permet à l'entreprise de connaître son profil type en matière de RSE, en répondant à une quarantaine de questions qui balaient tous les piliers de la RSE.

Une fois le diagnostic rempli (environ une demi-heure), l'entreprise peut accéder à son profil RSE.

Le profil est composé des moyennes des réponses par pilier, avec un graphique en barre qui permet de visualiser immédiatement les piliers forts et les plus faibles. De même, un profil de l'entreprise est fourni, et peut aider l'organisation à agir dans un sens ou un autre.

Répondez à 40 questions qui vous permettront de faire le bilan de l'état d'avancement de votre PME en matière de RSE

| Critères de question (réponses aux questions) | Explications | Nombre de points associés |
|---|--|---------------------------|
| Absent (pas d'actions) | Vous n'avez pas encore mis en place d'actions concrètes directement liées à ce domaine. | 0 |
| Faible (quelques actions) | Vous avez mis quelques actions en place liées à ce domaine, mais ces actions isolées ne sont pas rattachées à un projet global sur ce thème. | 1 |
| Avancé (actions maîtrisées) | Les actions que vous avez mises en œuvre dans ce domaine sont avancées et font l'objet d'un suivi. Elles relèvent d'une vision globale du chef d'entreprise sur le sujet et s'intègrent dans un projet d'entreprise. | 2 |
| Très Avancé (points forts) | Les actions que vous avez mises en place dans ce domaine sont non seulement maîtrisées, mais les résultats obtenus sont bons et représentent un point fort pour l'entreprise. | 3 |

AUTO-DIAGNOSTIC EN RESPONSABILITE SOCIALE DE VOTRE ENTREPRISE NIVEAU D'ENGAGEMENT DE VOTRE ENTREPRISE EN RSE NOTES

| Pilier Economique | Absent (Pas d'actions) | Faible (quelques actions) | Avancé (actions maîtrisées) | Très avancé (points forts) | NOTES |
|---|------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------|-------|
| Capacité de l'entreprise à créer de la valeur économique sur le long terme en appliquant les principes du développement durable | 0 | 1 | 2 | 3 | |
| 1 Existe-t-il une politique ou une charte présentant les engagements de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale / développement durable (diffusée à l'ensemble des salariés) ? + aide | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 1/3 |
| 2 Une personne a-t-elle été identifiée pour s'occuper de mettre en place une démarche de responsabilité sociétale / développement durable dans l'entreprise ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 3 L'entreprise a-t-elle réalisée une évaluation de type diagnostic concernant la performance en RSE / développement durable avant cet autodiagnostic ? + aide | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 1/3 |
| 4 L'entreprise a-t-elle développé des produits et/ou des services intégrant les principes du développement durable (moindre impact environnemental; moindre impact social; intégration des attentes des clients, fournisseurs, partenaires...) ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 5 L'entreprise investit-elle une part significative de son chiffre d'affaires ou de ses ressources sur des projets de recherche et développement pour développer les produits ou les services de demain ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 6 L'entreprise est-elle certifiée via une norme qualité (hors ISO 14001, EcoAudit, GHSA 18001 et ILO) ou lauréat EFQM ? + aide | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 7 Une personne (et/ou une société tiers) est-elle chargée de réaliser une veille (suivi, analyse et anticipation) des nouvelles attentes des clients, des fournisseurs (...) en matière de RSE / développement durable ? + aide | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 1/3 |
| 8 Existe-t-il un plan d'actions, des indicateurs de suivi et des évaluations régulières (de type outil) de la mise en œuvre des actions liées au développement durable ? + aide | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 9 Existe-t-il un lieu, un événement ou un questionnaire régulier où les salariés, les clients et les principaux fournisseurs peuvent exprimer leur degré de satisfaction vis-à-vis des pratiques de l'entreprise ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |
| 10 L'entreprise a-t-elle mis en place dans son mode de management, des actions pour éviter les contentieux dans les domaines environnemental, social (prud'hommes...) ou commercial (redressement fiscal, plaintes...) ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | 2/3 |

Niveau d'engagement de votre entreprise 17 / 30

| Pilier Social | Absent (Pas d'actions) | Faible (quelques actions) | Avancé (actions maîtrisées) | Très avancé (points forts) | NOTES |
|---|----------------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------|
| Equité sociale entre les salariés (traitement, évolution), lutte contre les discriminations, contre les troubles psycho-sociaux, contre les troubles musculo-squelettiques et les accidents du travail, développement et bien-être individuels et collectifs. | 0 | 1 | 2 | 3 | |
| 1 L'entreprise a-t-elle structuré et mis en œuvre un plan d'actions en matière de santé, sécurité au travail (diminution des accidents, respect des consignes de sécurité...) ? + aide | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | 3/3 |
| 2 L'entreprise a-t-elle obtenu une certification dans le domaine de la santé / sécurité au travail (OHSAS 18001 ou équivalent) ? + aide | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | 1/3 |

Enfin, un **tableau récapitulatif des points forts et des points d'améliorations** sur lesquels agir.

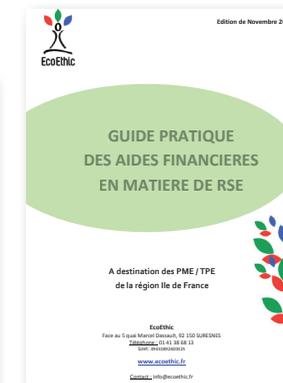


Dans une deuxième partie, l'entreprise peut télécharger de nombreux documents utiles concernant la RSE. L'objectif de ces documents est de permettre de sensibiliser et de former les parties intéressées (salariés, fournisseurs, etc.) à la RSE et à la démarche.

Les documents concernent notamment : « **comprendre la RSE** », « **identifier les enjeux liés** », « **initier une démarche de RSE** », des supports de sensibilisation et des supports de formation.

Enfin, dernière étape de la partie « **J'agis** » : la possibilité d'un **accompagnement individuel**. D'une durée de deux demi-journées, cet accompagnement gratuit vous permettra d'initier une démarche de Développement Durable. La première demi-journée est consacrée à un diagnostic approfondi de l'organisation en matière de RSE et la deuxième demi-journée à un atelier de formation-actions, dans lequel des pistes d'actions RSE seront proposées par les salariés.

Dans la partie « **Je m'informe** », l'entreprise pourra trouver de **nombreux documents** en lien avec la RSE tels que les dernières actualités en la matière, un guide pratique des aides financières à destination des PME en Île-de-France et une page de liens utiles.





Organiser le tri des déchets et augmenter le taux de valorisation

▷ Outre le fait que le tri des déchets est obligatoire pour tous, celui-ci permet bien sûr de protéger l'environnement mais surtout de réduire les coûts de stockage des déchets. Il est également possible d'agir à la source, ce qui diminue de fait la quantité de déchets émise. L'idéal étant de combiner les deux, avec une sensibilisation des salariés.

Mettre en place un PDE : Plan de Déplacements Entreprise

▷ Un Plan de Déplacements Entreprise consiste à mettre en place différentes actions afin d'optimiser les déplacements liés à l'entreprise (trajets domicile-travail, déplacements, etc.). Dans ce cadre, différentes solutions peuvent être mises en place, telle que le covoiturage entre les salariés, qui permet en plus de créer du lien social. L'entreprise peut également sensibiliser ses salariés aux modes de déplacements doux (vélo, marche) ou encourager à l'utilisation des transports en commun... La mise en place d'un PDE est bénéfique sur tous les plans : social avec la diminution du coût du transport pour les salariés, environnemental en limitant l'émission de GES* et de CO2 et économique avec l'optimisation des déplacements.

Sensibiliser ses équipes à la RSE et au développement durable

▷ Pour être efficace, la démarche de développement durable doit être communiquée aux équipes et celles-ci doivent être sensibilisées au concept. En effet, c'est de cette information dont dépendra la bonne réussite du projet.

* Gaz à effet de serre

Maîtriser et diminuer ses consommations d'énergie

▷ L'entreprise peut soit gérer ses consommations plus rigoureusement, avec des indicateurs précis et en analysant les évolutions de consommation, soit utiliser les équipements de manière plus rationnelle : chauffage, électricité, eau, etc. Par exemple, il est possible de plafonner le chauffage ou la climatisation à un certain degré et de mettre en place un seuil de déclenchement.

Aider au développement économique local

▷ Partie intégrante de la RSE, le développement économique local doit également faire partie des actions menées par l'entreprise. Cette dernière peut agir à plusieurs niveaux : mécénat d'artistes locaux, dons financiers ou participation des salariés à des associations une journée par an ou encore promotion de certains métiers dans les écoles, etc. Cela demande peu d'investissement en temps mais peut permettre des retours intéressants en termes de partenariat et de développement du réseau de l'entreprise.

Vous pouvez également consulter la base de données sur les bonnes pratiques issus d'exemples réels d'entreprises sur : <http://www.reseau-alliances.org/bonnes-pratiques/moteur-de-recherche.html>



Anouck Colson, directrice adjointe de SolarWall (77)

▷ **Conception et installation de systèmes de chauffage solaire de l'air**

Fervent défenseur des principes du développement durable, nous nous demandions comment l'appliquer au sein de notre structure. Grâce à la CGPME Ile-de-France, nous avons connu le cabinet EcoEthic. Grâce à l'expertise apportée et aux qualités humaines de ce cabinet, nous avons suivi une méthodologie simple et collaborative, ainsi que de précieux conseils. Nous avons mis en place un plan d'actions RSE, Responsabilité Sociale des Entreprises, dans un temps record (moins de 2 mois) incluant l'implication de nos parties prenantes internes et externes à notre structure. Nous sommes tous tombés sous le charme de l'approche. Nous pilotons actuellement ce plan et pensons à l'actualiser régulièrement. Par ailleurs, nous avons pris en compte des temps d'information pour les parties prenantes concernant l'atteinte de nos objectifs RSE. Grâce à la CGPME Ile-de-France et à EcoEthic nous avons renforcé notre pilotage stratégique qui est désormais orienté vers nos objectifs de développement durable. Je salue l'approche de cet accompagnement qui devrait être connue et déployée pour toutes les entreprises françaises. Encore merci pour toute cette précieuse valeur ajoutée apportée.

Patrick Aisenberg, Co-fondateur de Linkbynet (93)

▷ **Experts en infogérance ebusiness**

LINKBYNET est un acteur du secteur informatique, précurseur du Cloud Computing en France. Nous avons toujours travaillé autour de diverses actions (utilisation des techniques de virtualisation pour optimiser l'utilisation des serveurs et rationaliser la consommation d'énergie, engagement auprès de différentes associations, politique RH pour un accès à l'emploi pour tous, réduction des impressions, recyclage,...) sans avoir conscience de la démarche globale dans laquelle elles s'inscrivaient : la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise. L'accompagnement proposé par la CGPME Ile-de-France avec le cabinet EcoEthic nous a justement permis d'en prendre conscience et de formaliser notre politique. EcoEthic nous a aidé à bâtir un plan d'actions pour 2012 cohérent et priorisé. Nous nous engageons auprès de la CGPME Ile-de-France à mener notre plan d'action et à établir des bilans semestriels. Nous avons particulièrement apprécié l'engagement et l'expertise de Madame Brigitte THIECK-REGAL fondatrice d'EcoEthic.

Nicole Rousselot, gérante de IPF Rénovation (77)

▷ **Entreprise du bâtiment, spécialisé dans la rénovation des ouvertures (fenêtres, portes...)**

Nous avons commencé une réflexion sur notre démarche RSE mais sans plan d'actions établi. La CGPME Ile-de-France en partenariat avec le cabinet EcoEthic, nous a permis d'échanger avec toute l'équipe sur ce sujet. Tous ont participé à l'élaboration de notre plan d'actions. L'approche structurée et précise nous a fait avancer rapidement sur les objectifs à atteindre, les délais que nous nous donnions et la répartition des responsabilités. Nous avons maintenant un plan détaillé, facile à suivre et une méthode pour le faire évoluer en fonction de nouveaux objectifs. Ce plan étant maintenant concrétisé par écrit, nous pouvons communiquer sur nos actions en direction de nos clients, nos prospects et nos fournisseurs. Maintenant, IPF Rénovation, petite structure de 7 personnes, a tous les atouts d'une grande entreprise pour communiquer sur sa RSE qui formalise les valeurs qui lui sont propres (respect du client, confiance de tous les acteurs, développement en accord avec l'environnement, politique sociale vers les salariés...) depuis sa création en 1981. Un grand merci pour avoir su vous adapter à nos particularités.

David Cornubert et Emelyne Rolland, gérant et responsable commerciale, MDC sécurité incendie (94)

▷ **Sécurité incendie**

Peu avant de rencontrer EcoEthic et de connaître le plan d'action de la CGPME Ile-de-France, nous avons décidé de mettre en place une démarche écologique pour notre entreprise sans savoir comment nous y prendre. La démarche de la CGPME Ile-de-France, de mettre en place la démarche RSE nous a intéressée. La démarche RSE s'est déroulée en 3 rendez-vous, où nous avons pu travailler sur l'élaboration d'un plan d'action environnemental, social, sociétal et économique (ex : tri et recyclage de nos déchets, explorer de nouveaux matériaux moins polluants, mettre en place des solutions pour le bien être des salariés etc ...). La société EcoEthic nous a suivie tout au long de notre programme, les rendez-vous étaient le moyen de voir notre avancement et notre engagement vis à vis du plan d'action. Nous remercions la CGPME Ile-de-France et EcoEthic pour leur aide, leur enthousiasme et leur écoute à nos besoins, nous les recommanderons sans hésiter et parlerons à nos partenaires de la démarche RSE.

Bertrand Guillard et Richard de Lamazière, président et directeur général du cabinet de conseil Alterneum (Paris)

▷ **Société de conseil en stratégie opérationnelle**

Convaincu qu'entreprendre une démarche de RSE était pertinente à son activité, le cabinet de conseil Alterneum a été séduit par l'approche proposée par la CGPME Ile-de-France et EcoEthic : simple, rapide et concrète. Elle a permis de travailler sur les valeurs d'Alterneum (innovation, engagement, égalité, qualité, réactivité) et d'en faire ressortir un plan d'actions adapté au regard des piliers de la RSE : économique, social, sociétal et environnemental. Dorénavant, Alterneum est en mesure de suivre ce plan de manière cohérente et de communiquer autour de cette démarche auprès des parties prenantes. Dans cet accompagnement, EcoEthic a su démontrer son savoir-faire et sa capacité d'adaptation au regard de la spécificité d'Alterneum.

Didier Tapa Bailly, PDG de Consul'team (93)

▷ **Institut de formation et agence web**

Je tenais à remercier la société EcoEthic, qui a agi en partenariat avec la CGPME Ile-de-France pour l'accompagnement dans notre démarche RSE. Leur professionnalisme, la pertinence de leur conseil, la qualité de leur écoute nous a permis de mettre en place une démarche RSE adaptée à notre entreprise. Mes collaborateurs ont pu trouver auprès d'eux les différentes réponses à leurs questions et interrogations. Un très grand merci pour votre aide et d'avoir su faire passer l'intérêt de cette démarche auprès de mes salariés.

Laurent Mayer, Directeur associé, Grafecz (75, 93)

▷ **Agence de création, reproduction et de diffusion d'informations imprimées et numériques (agence de communication cross media et cross canal, de proximité)**

On faisait un petit peu de RSE sans le savoir et l'accompagnement proposé par la CGPME Ile-de-France et EcoEthic nous a permis de structurer avec efficacité, rapidité et dynamisme notre démarche RSE, de clarifier la vision, les objectifs et mettre en place un plan d'actions et ce malgré les contraintes de calendrier imposées par le programme européen. Nous envisageons de poursuivre notre collaboration avec EcoEthic.

Valérie Link, Directeur Administratif et Financier, Responsable du Développement Durable, FFSA (Paris)

▷ **Fédération Française du Sport Adapté, association loi 1901**

Nous avons la volonté d'avancer en matière de RSE sans savoir quelles démarches mettre en place. L'accompagnement par le cabinet EcoEthic, en partenariat avec la CGPME Ile-de-France, nous a permis de structurer notre démarche en mettant en évidence les priorités d'actions, et en plaçant les salariés au coeur de la démarche RSE. Nous avons été très contents de cet accompagnement méthodique, appropriable, structuré et efficace dont les résultats nous ouvrent des perspectives jusque-là insoupçonnées.

Christelle Bonnafoux, gérante de Lyovel (92, 94, 95)

▷ **Gestionnaires de distributeurs automatiques**

Nous sommes satisfaits de l'accompagnement efficace qui a été réalisé malgré le temps court de ce projet.



▷ **Le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

▷ **Le site de novethic**

<http://www.novethic.fr/novethic/investissement-socialement-responsable/responsabilite-sociale-entreprise.jsp>

▷ **Le site internet ddmagazine**

<http://www.ddmagazine.com/>



- ▷ **Tiffany SACLEUX** : t.sacleux@cgpme-idf.fr
- ▷ **Plateforme RSE** : <http://cgpme-ile-de-france-rse.fr>
- ▷ **Site de la CGPME IDF** : <http://www.cgpme-paris-idf.fr>

Rendez-vous sur la plateforme RSE en ligne de la CGPME Île-de-France pour compléter dès à présent votre autodiagnostic ! L'inscription ne vous prendra que quelques minutes !

<http://cgpme-ile-de-france-rse.fr>



